ABI2N
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 42 AV JEANNE D ARC, 38100 GRENOBLE
985 093 103 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt six,
Le 28 mai,
A 16h30,

Madame Assia YESSAAD, demeurant 20 rue Lucien Paucher, 38450 VIF,
Associée Unique de la société ABI2N,

En présence de Madame Assia YESSAAD, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de Madame Assia YESSAAD de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Marwin FOSSI, ayant pour nom d'usage CORNERO FOSSI,
Né le 8 avril 2005 à LA TRONCHE,
De nationalité française,
Demeurant 7 rue Marius Blanchet 38100 GRENOBLE

Monsieur Marwin FOSSI, ayant pour nom d'usage CORNERO FOSSI accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Assia YESSAAD

" Bon pour démission du mandat de président "
YESSAAD

Bon pour acceptation du mandat de président FOSSI